



Août 2011

Lettre d'information de la FNPPSF

BP 14 29393 Quimperlé Cedex

fnppsf@wanadoo.fr

www.fnppsf.fr

Pêcheurs, Plaisanciers, soyez fiers de vos valeurs. Ensemble, faisons valoir nos droits...

Le mot du président

Des mesures coercitives et injustifiées fragilisent, un peu plus chaque jour, la pêche de loisir en mer et la plaisance en général. La FNPPSF tient à rappeler l'importance économique et sociologique de telles activités dans notre société. Devant la gravité de la situation, elle invite, plus que jamais, les millions de personnes concernées à se rassembler pour en assurer la défense et la promotion. Ensemble nous pouvons y parvenir...

Remplacement du 1616 par le 112 : une décision prise sans aucune concertation...

Nous avons appris la disparition du 1616, numéro d'appel pour les secours en mer par téléphone portable. Dorénavant, il faudra faire le 112 numéro européen d'appel de secours et demander la mise en contact avec le CROSS de votre région.

Cette évolution se fait de manière progressive en fonction des différents prestataires de service téléphonique.

Nous considérons l'abandon du 1616 comme une régression significative. En effet, un appel sur le 112 vous mettra en contact avec un service de secours général mais pas avec le CROSS ce qui va occasionner une inévitable perte de temps. Cette décision prise sans aucune concertation n'est pas acceptable !

Nombre de cannes à bord d'un bateau : l'article L921-8 du code rural enfin abrogé...

De nombreux adhérents nous ont interrogé suite à la parution d'un article de presse concernant une soi-disant interdiction de pêcher sur un bateau avec plus de deux cannes ! Une nouvelle fois, le zèle d'un agent de la Gendarmerie maritime de Rochefort est à l'origine de cette affaire qui s'appuie sur un article farfêlu figurant dans nos textes de loi depuis mai 2010 (L 921-8 créé par ordonnance 2010-462 du 6 mai 2010 du code rural et de la pêche maritime). Chacun se rend compte que cet article est inapplicable dans l'état et en complète incohérence avec le décret sur la pêche de loisir qui régit par ailleurs notre activité. Une erreur assez grossière générée par un système insuffisamment contrôlé par les fonctionnaires de nos ministères serait apparemment à l'origine de cette grotesque situation... Conscients de la situation, les autorités compétentes chargées de ce dossier avait d'ailleurs donné des consignes précises visant à ne pas tenir compte de cet article. Puisque visiblement quelques assermentés ont cru bon de se distinguer, il devient urgent que les services concernés rectifient au plus vite cette erreur de manière à clore cette pitoyable polémique. La FNPPSF a d'ailleurs fait une demande allant dans ce sens.

Rappelons que la limitation concernant la pêche de loisir, quel que soit le nombre de cannes, se situe au niveau du nombre d'hameçons à savoir un maximum douze hameçons en action de pêche, un leurre équivalant à un hameçon.

Les législateurs ont enfin tenu compte de nos remarques et l'article L921-8 du code rural est enfin abrogé par l'article 30 de la loi N°2011-525 de simplification et d'amélioration du droit

Une pêche de loisir éco-responsable et accessible à tous

La très récente enquête réalisée par l'institut BVA et Ifremer à la demande de la Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture est très révélatrice de l'importance que revêt l'activité de pêche de loisir en mer dans notre société.

Elle concerne près de 3 millions de personnes et se caractérise par une grande diversité d'usages : pêche à pied, du bord, en plongée et pêche en bateau. Elle est accessible à tout individu, pratiquée par toutes les couches de notre population (cadres, professions intermédiaires et employés) et à tous âges, des plus jeunes aux plus âgés ! Rares sont les activités de loisir qui peuvent prétendre rassembler une telle diversité parmi leurs pratiquants ! Soulignons que le prélèvement de la pêche de loisir est extrêmement faible puisqu'il représente moins de 2% des prélèvements effectués par la pêche professionnelle. La très grande majorité des pratiquants sont respectueux de la réglementation et de l'environnement comme en témoignent les bilans sur les infractions relevées. Les associations regroupées au sein de la FNPPSF consacrent beaucoup d'énergie à informer et à sensibiliser les pêcheurs récréatifs aux bonnes pratiques et au respect des réglementations en vigueur dans le cadre d'une pêche éco-responsable.

Un impact économique considérable et des dizaines de milliers d'emploi

Les adeptes de la pêche de loisir dépensent actuellement chaque année près de 2 milliards d'euros pour pratiquer leur passion, ce qui génère plusieurs dizaines de milliers d'emplois. La France a l'immense privilège de disposer d'un littoral extrêmement diversifié sur l'hexagone mais aussi dans presque toutes les mers du monde. Si ce formidable potentiel était mieux exploité, il favoriserait l'émergence de multiples activités, respectueuses de l'environnement et de la ressource, et génératrices de très nombreux emplois pérennes.

Des fédérations dynamiques et responsables

De très nombreuses associations de plaisanciers et de pêcheurs récréatifs sont implantées sur le littoral français. Près de 300 d'entre elles sont affiliées à la FNPPSF dont les responsables, tous bénévoles, ont reçu pour mission de représenter ces milliers de passionnés auprès des services de l'Etat. La FNPPSF est donc très naturellement amenée à se positionner sur les dossiers concernant la plaisance et la pêche récréative tels que : Aires Marines Protégées, Parcs Naturels Marins, périmètres Natura 2000 et Natura 2000 en mer, ressources maritimes, énergies renouvelables, réglementation de la navigation de plaisance et de la pêche de loisir... La FNPPSF veille à ce que les activités de plaisance et de pêche en mer soient bien prises en compte conformément aux orientations établies conjointement avec les autres fédérations. C'est dans cet esprit que les principales fédérations représentant la plaisance et la pêche de loisir ont signé en juillet 2010 la Charte pour une pêche de loisir éco-responsable.

Par ailleurs, la FNPPSF a entrepris depuis plusieurs années un important travail de sensibilisation du grand public au respect de l'environnement et des réglementations en vigueur.

Un impact sociologique trop souvent ignoré

L'impact sociologique de la pêche de loisir est trop souvent mésestimé. Qualifiée de « loisir national », avec ses 3 millions de pratiquants recensés, il s'agit en effet d'une activité avant tout populaire, bien ancrée dans le paysage traditionnel français. En ces temps de crise financière et sociale, la pêche récréative reste un loisir sain et accessible à tous, véritable exutoire au stress engendré par notre société. Elle est aussi un facteur de resserrement des liens sociaux fondamentaux : sorties de pêche en famille, transmission du patrimoine culturel des seniors aux enfants,...

La pêche récréative se distingue par la vigueur et le dynamisme de son tissu associatif qui, par les actions d'information et de sensibilisation qui le caractérisent, joue un véritable rôle d'intérêt général. L'extrême diversité du public concerné génère des échanges riches, basés sur l'ouverture et la convivialité. Leurs rôles éducatifs et pédagogiques font de nos associations les acteurs incontournables du monde maritime pour la sensibilisation au respect de l'environnement et des bonnes pratiques sur le littoral, le rappel des règles de sécurité en mer, la mise en place d'ateliers techniques et ludiques à l'adresse des plus jeunes...

Un impact touristique mal exploité

Certains pays comme l'Irlande ont fait du tourisme « Pêche » un des points forts de leur économie. La France, qui dispose pourtant d'un potentiel halieutique parmi les plus étendus et les plus variés, n'a pas jugé bon de mettre en valeur cet atout considérable. Aujourd'hui, parmi les touristes qui visitent nos côtes, une grande majorité préfère partir à la découverte de la faune et de la flore plutôt que de passer des heures sur la plage ! Et pourtant, contrairement à l'Irlande, les structures d'accueil adaptées n'ont jamais été véritablement développées. Les entités administratives concernées et les professionnels du tourisme devraient se mobiliser pour concevoir et valoriser des offres concernant la plaisance et la pêche de loisir en mer. Il reste tellement à faire ; le potentiel touristique associé est immense ! Notre fédération est prête à accompagner une telle démarche visant à promouvoir les véritables atouts touristiques de notre littoral.

Un manque d'écoute des services de l'Etat

Aucune structure capable de traiter les problématiques maritimes dans leur ensemble

L'Etat français s'est toujours complu à mettre en avant l'importance de son littoral à l'échelle mondiale et la surface importante des eaux sous son contrôle... Cet héritage de l'histoire donne à notre pays un avantage considérable sur beaucoup d'autres nations, en particulier sur le plan économique. Les ressources et les droits que représentent ces possessions maritimes constituent un intérêt stratégique indéniable.

Pourtant, les périodes ont été extrêmement rares durant lesquelles l'Etat français a manifesté une réelle volonté de mettre en œuvre une véritable stratégie maritime en réunissant les pouvoirs de contrôle, de gestion et de développement dans une grande et unique structure ministérielle... Mais le discours politique dans sa forme préélectorale ne manque jamais de souligner notre formidable potentiel maritime en promettant de mieux le mettre en valeur... Alors, à quand un véritable Ministère de la Mer capable de coordonner toutes les activités maritimes nationales et ainsi de remédier aux carences actuelles pour redonner à notre pays le profil mondial maritime que la géographie et l'histoire lui ont attribué au cours des siècles ?

Un vrai danger pour les années à venir – Un découragement déjà perceptible

Des mesures financières et réglementaires, prises souvent sans concertation et sans véritables justifications scientifiques par des entités qui ignorent parfois tout de notre activité et de ses retombées touristiques, sociologiques et économiques, s'abattent régulièrement sur les pêcheurs plaisanciers qui ne les comprennent pas. Ces derniers ont le sentiment d'être pris tantôt pour des vaches à lait tantôt pour des boucs émissaires !

Les mesures prises pour la pêche de loisir du thon rouge en sont un parfait exemple. Un quota anormalement faible de 9 tonnes, attribué sans aucune concertation, et un système de bagues et de déclarations de plus en plus coercitif, nous ont été imposés. La France est le seul pays d'Europe à avoir décidé de telles mesures à l'encontre des pêcheurs de loisir. Les dégâts occasionnés par de telles mesures totalement injustifiées et donc mal comprises sont plus importants que l'on ne l'imagine et nous en constatons déjà les effets néfastes. Les plus passionnés d'entre nous sont parfois découragés et envisagent même de renoncer, de revendre bateau et matériel acquis après bien des sacrifices pour aller exercer leur passion sous d'autres cieux plus cléments... Il y a là un véritable danger et l'or bleu de notre littoral, comme le soulignent régulièrement la plupart des économistes, pourrait partir en fumée ! Poursuivre dans cette voie serait injuste, dangereux et dommageable d'un point de vue économique et sociologique.

Une alternative : les propositions de la FNPPSF

Face à ces regrettables carences si préjudiciables à notre économie et à nos emplois, la FNPPSF fait un certain nombre de propositions depuis plusieurs années. Dans l'intérêt de tous, il est plus que jamais nécessaire de défendre et de favoriser l'émergence d'une pêche de loisir en mer éco-responsable sur l'ensemble de notre littoral. Cela passe avant tout par un changement profond de gouvernance. Dispersées entre plusieurs ministères, les problématiques liées aux activités de la pêche de loisir et de la plaisance en général ne sont pas traitées dans leur globalité et s'enlisent dans les méandres interministériels. Il est grand temps de remédier à ces dysfonctionnements si préjudiciables et de prendre en compte les grandes orientations proposées par l'ensemble des fédérations représentatives de la pêche de loisir, faute de quoi la France sera dans l'incapacité de mettre à profit une des plus belles opportunités de son littoral maritime...

Nous invitons tous les élus, tous les plaisanciers, tous les pêcheurs récréatifs, tous les industriels, artisans et commerçants et plus généralement tous ceux, si nombreux, dont l'activité dépend de la filière halieutique, à nous soutenir dans notre démarche. Aidez-nous à préserver et à promouvoir cette belle et noble activité maritime si porteuse d'espoir qu'est « la pêche de loisir en mer » !